
**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2020-22

Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de l'Organisation Administrative

- 9 DEC. 2020

ARRIVEE
5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 25 novembre 2020

Nombre de membre du comité de direction : 19 titulaires / 15 suppléants

Nombre de membre présenté ou représenté : 13

Président de séance : M. ANTOINE

Secrétaire de séance : M. AEBISCHER

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Madame MARTIN représentée par Madame BEGUIN, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE, LUY, MEHDI. Suppléant présent sans droit de vote (1) : Madame TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Madame VULLIET, Messieurs DE VIRY, LECAQUE.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Madame BUSSAT, Messieurs DANNECKER, MOUCHET, TOUTAIN, VINCI
Suppléant présent sans droit de vote (2) : Madame BERTAL, Monsieur ROCAULT

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCADELA Directrice, Mme MERCIER Assistante de direction/rh

Invités présents : -

OBJET : Tarification des encarts de publicité

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes et d'avance,

Considérant que dans le cadre de sa mission de promotion touristique et plus particulièrement de valorisation des activités de ses partenaires-adhérents, l'office de tourisme des Monts de Genève, édite annuellement des supports imprimés présentant la destination et son offre de produits et/ou services: guides, cartes, brochures, magazines, ...

Considérant la volonté de certains partenaires-adhérents de mettre en avant leur structure sur ces supports.

Considérant que l'OT des Monts de Genève souhaite ouvrir ses supports à la publicité dans le but de générer des recettes permettant de diminuer les coûts d'impression et de composition induits par ces publications éditées à plusieurs milliers d'exemplaires.

Considérant que l'OT des Monts de Genève assurera la régie de cette publicité en interne et validera la recevabilité des visuels transmis par les partenaires.

Considérant que ces insertions ne sont proposées qu'aux partenaires-adhérents des Monts de Genève.

Considérant que ces tarifs ont été déterminés sur la base du prix de la « page intérieure » du guide pratique édité en 2019,

Considérant que ces tarifs ont été fixés en fonction de deux critères :

- Le nombre d'exemplaires imprimés du support sur lequel apparaîtra l'encart publicitaire, nombre déterminé par l'OT en fonction de sa stratégie de diffusion.
- Le format de l'encart publicitaire selon le support (flyer, magazine, carte touristique, etc.).

Il est proposé au Comité de direction de valider les tarifs d'insertions publicitaires suivants :

Type d'insertion	Tarifs HT < 5 000 ex. (ex. Flyer, magazine, etc.)	Tarifs HT 5 000 à 10 000 ex. (ex : Flyer, guide pratique, carte touristique)	Tarifs HT 10 000 ex. et + (ex : Flyer, guide pratique, carte touristique)
1/8 page* et format inférieur	192,00 €	216,00 €	240,00 €
1/6 page*	224,00 €	252,00 €	280,00 €
1/4 page*	256,00 €	288,00 €	320,00 €
1/3 page*	288,00 €	324,00 €	360,00 €
1/2 page*	320,00 €	360,00 €	400,00 €
1 page intérieure	640,00 €	720,00 €	800,00 €
2e de couverture	768,00 €	864,00 €	960,00 €
3e de couverture	736,00 €	828,00 €	920,00 €
4e de couverture	960,00 €	1 080,00 €	1 200,00 €
Option mise en page - 1h**	35,00 €	35,00 €	35,00 €

*Base : format vertical, carré ou horizontal

** Base horaire - Hors achat d'art

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité les tarifs d'insertions publicitaires de tous les supports édités pour l'année 2021,
ACCORDE à l'unanimité une remise de 20% aux annonceurs des éditions précédentes ou de 10% pour l'achat de 2 annonces et plus. Ces 2 remises ne peuvent pas se cumuler.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 25 novembre 2020

affiché ou notifié le 25 novembre 2020

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Pour extrait conforme.

